

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_062-DE

S²LOW

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2023-04-062
Séance du 05 avril 2023

**Objet : projet d'aménagement d'une aire de jeux aqualudique – Demande de subvention
au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023**

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
22	7	4

VOTE	Contre : 0
A l'unanimité	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 27 mars 2023.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Christian SUAU, Raymond MASSE, Sylvain HILLE, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C.BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à M.FOND-THURIAL, Carine BOISSEL procuration à S.HILLE, Nicole SAGE procuration à P.BERTHOMIEU, Catherine HERBET procuration à R.MASSE, FOURNIER Marilynne procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : Mourad ABADLI, Fatiha EL KHOTRI, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

Secrétaire de séance : Michel SELLENS

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 030-213000284-20230405-2023_04_062-DE

Objet : projet d'aménagement d'une aire de jeux aqua ludique – Demande de subvention au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret du 30 décembre 2014 qui définit la géographie prioritaire et identifie le quartier prioritaire des Escanaux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet pour la commune de Bagnols-sur-Cèze,

Vu le Contrat de Ville du Gard rhodanien signée le 9 juillet 2015,

Considérant le règlement de la Dotation Politique de la Ville,

Considérant que la Ville de Bagnols-sur-Cèze pilote la mise en œuvre du projet de rénovation du quartier des Escanaux selon un plan guide défini et faisant l'objet d'une convention NPNRU signée le 14 mars 2022,

Considérant le cadre de ce plan guide, la zone correspondant au complexe sportif et culturel fait l'objet de mutation importante avec notamment,

- la démolition reconstruction de la salle de spectacle la Pyramide ;
- la création d'un nouveau parvis desservant le stade Léo-Lagrange, la piscine Guy-Coutel et la Pyramide ;
- la création d'une allée piétonne connectant la place Flora-Tristan au parvis Léon-Jouhaux (gouire scolaire Jules-Ferry) desservant et connectant la Pyramide et la Salle multiculturelle ainsi que le parc Paul Eluard ;

Considérant que le Parc Paul-Eluard est aujourd'hui un espace vert peu aménagé. Pour agrémenter la zone, en lien avec la piscine municipale Guy-Coutel, il est envisagé d'y aménager une aire de jeux aqua ludique ouverte à tous sur le domaine public. Cette aire de jeux aqua ludique sera complétée par des jeux « secs » et du mobilier urbain permettant aux familles de s'y retrouver,

Considérant que cette aire de jeux ne sera pas comprise dans l'enceinte de la piscine mais elle pourra bénéficier des réseaux d'eau existants nécessaires pour ce projet,

Considérant le cout estimatif du projet de 149 800 € HT soit 179 760 € TTC,

Considérant la situation du projet au cœur du quartier des Escanaux et contribuant à la mise en œuvre du NPNRU. Ce projet est éligible à la Dotation Politique de la Ville attribuée par l'Etat. Une demande de subvention de 89 880 € correspondant à 60% du coût HT peut donc être sollicitée,

Envoyé en préfecture le 12/04/2023
Reçu en préfecture le 12/04/2023
Publié le
ID : 030-213000284-20230405-2023_04_062-DE

S'LO

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 22 mars 2023,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le plan de financement ci-contre,

Ville de Bagnols-sur-Cèze							
Projet d'aménagement d'une aire de jeux aquatique Parc Paul Eluard							
Plan de financement							
Nature	Dépenses		Recettes				
	HT	TTC		HT	%HT	TTC	%TTC
Travaux	118 000 €		Etat : DPV 2023	89 880 €	60%	89 880 €	50%
Mobilier urbain	20 000 €		Ville de Bagnols-sur-Cèze	59 920 €	40%	89 880 €	50%
Honoraires	11 800 €						
Total	149 800 €	179 760 €	Total	149 800 €	100%	179 760 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 89 880 € au titre de la Dotation Politique de la Ville 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener tous les démarches nécessaires à cette demande de subvention.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 05 avril 2023.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le **13 AVR. 2023**

et publié le **13 AVR. 2023**



La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr